



AIDE-MÉMOIRE

CADRE DE RÉFÉRENCE PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉ JEUNESSE EN MONTÉRÉGIE

ÉTAPE DU PROCESSUS ORGANISATIONNEL	Étape franchie cocher	ÉTAPE DU PROCESSUS ORGANISATIONNEL	Étape franchie cocher
1. Engagement régional de tous les directeurs généraux dans la poursuite de l'implantation du PSI et dans la prise en charge au niveau local Comité de coordination stratégique du 8 juin 2005	<input checked="" type="checkbox"/>	5. Mise en place d'une structure de concertation locale avec les partenaires du réseau local de services par le responsable désigné dans le RLS Réf. : Cadre de référence 4.3.4	<input type="checkbox"/>
2. Adoption régionale du cadre de référence PSI Jeunesse et reconnaissance de ce cadre comme outil de coordination des services jeunesse en Montérégie Conseil d'administration de l'ADRLSSS du 16 juin 2005	<input checked="" type="checkbox"/>	6. Nomination des cliniciens experts porteurs de la démarche clinique Réf. : Cadre de référence 4.2.4	<input type="checkbox"/>
3. Nomination du responsable du PSI dans le réseau local de services (RLS), issu du CSSS Réf. : Cadre de référence 4.3.4	<input type="checkbox"/>	7. Journée de sensibilisation et appropriation de la démarche PSI au niveau local pour l'ensemble des partenaires concernés Secteur formation réseau de l'Agence régionale	<input type="checkbox"/>
4. Nomination du gestionnaire responsable de l'implantation du PSI dans l'établissement ou l'organisation Réf. : Cadre de référence 4.3 , 4.3.1 à 4.3.3	<input type="checkbox"/>	8. Journées de formation à la démarche clinique pour les cliniciens experts Secteur formation réseau de l'Agence régionale	<input type="checkbox"/>
9. Monitoring, suivi et ajustements au niveau local Réf. : Cadre de référence 4.3.1			<input type="checkbox"/>

Le PSI, pensez-y!

CONDITIONS DE SUCCES DU PARTENARIAT

- Avoir l'appui des directions et des gestionnaires de chaque réseau
- Prévoir et allouer le temps nécessaire à la coordination et à la réalisation des PSI
- S'assurer dans chaque milieu d'un noyau d'intervenants pouvant jouer un rôle de multiplicateurs
- Amorcer une démarche d'appropriation mutuelle avec les autres partenaires
- Développer une vision et une compréhension communes des services
- Créer un climat d'ouverture et de confiance mutuelle
- Mettre en commun les savoirs et les compétences
- Mettre en place une structure minimale d'organisation de travail et d'accès
- Devenir coresponsables, coopérants, interdépendants et en synergie mutuelle